



En 2017, l'Office de la circulation et de la navigation a contrôlé 77 000 véhicules. Six sur dix sont conformes. ARCH. - R. GAPANY

Toujours davantage de véhicules contrôlés

L'Office de la circulation et de la navigation a dévoilé hier le bilan de son année 2017. De toutes parts, des chiffres en hausse.

PRISKA RAUBER

● PARC DES VÉHICULES

L'augmentation du parc des véhicules fribourgeois est l'une des plus élevées de Suisse, souligne l'Office de la circulation et de la navigation (OCN) dans son communiqué. Au 30 septembre, plus de 264 000 véhicules étaient immatriculés dans le canton. Soit une croissance de 2,1%, contre 1,3% pour l'ensemble du pays. En comparaison nationale, les voitures de tourisme fribourgeoises sont de plus petite cylindrée, sont plus récentes et émettent moins de CO₂. Leur moyenne d'âge passe de 7,5 ans en 2012 à 8,2 ans en 2017.

Si la plupart consomment de l'essence (70%), une bonne part fonctionne au diesel. Et la proportion est en augmentation, selon les statistiques de l'OCN. Le diesel représentait 9,8% du parc automobile en 2005, 21,5% en 2012 et 27,7% en 2017. Quant au nombre de voitures hybrides ou qui utilisent des énergies alternatives telles que l'électricité ou le gaz, il progresse de 26,9%, même si elles sont encore peu nombreuses en chiffre absolu. On en compte 3767 dans le canton, dont 390 voitures électriques.

● CONTRÔLES

Les 31 experts de l'OCN ont réalisé plus de 77 000 contrôles techniques en 2017. En moyenne, six véhicules sur dix sont conformes. «Un résultat qui s'est amélioré de 5% au cours de ces dernières années», précise l'établissement. Un quart des véhicules présentent des défauts mineurs «auxquels le détenteur ou le garagiste s'engage par signature à remédier dans les plus brefs délais». Quant aux 15% restants, ils révèlent «des lacunes sécuritaires importantes pour les usagers de la route; une réparation est exigée et soumise à un contrôle complémentaire auprès de l'OCN».

Parmi les défauts constatés, 25% concernent le système d'éclairage. Quatre familles, représentant chacune 10% des défauts, suivent: carrosserie/moteur, freins, suspensions/essieux/roues/pneus et vitres/rétroviseurs/essuie-glaces. Cette répartition est stable dans le temps, souligne l'OCN.

● RETRAITS DE PERMIS

Sur les 240 000 conducteurs du canton, plus de 8000 se sont vu signifier une mesure administrative en 2017 (un chiffre en légère augmentation par rapport à 2016, de 0,3%). Ces mesures émanent de la Commission des mesures administratives en matière de circulation routière ou de son suppléant.

En détail, elles représentent des avertissements (2697), des retraits de permis (3815), des refus de permis (96), des obli-

gations de suivre des cours d'éducation routière (165), des interdictions de faire usage d'un permis étranger (784) et des annulations de permis de conduire à l'essai (47). Les motifs les plus fréquents à l'origine d'une mesure administrative sont la vitesse, l'ébréité au volant et l'inattention.

● RÉSULTATS FINANCIERS

Les revenus d'exploitation de l'OCN sont à la hausse. En 2017, ils s'élevaient à 19,4 millions de francs, pour un bénéfice de 3,2 millions. En 2016, une baisse de 300 000 francs avait été enregistrée par rapport à l'exercice 2015. «Cette progression est due pour l'essentiel à la réalisation de près de 5000 contrôles techniques supplémentaires», précise l'OCN.

Cet exercice permet à l'Etat de toucher 2,9 mio de francs de dividende et à l'OCN d'augmenter la provision pour ses investissements futurs. Une provision s'élevant aujourd'hui à 3,5 millions de francs. «L'extension du site de Bulle, dont le coût est estimé à 5,1 mio, pourrait ainsi être totalement préfinancée», indique l'OCN.

Pour rappel, des travaux d'agrandissement et de rénovation y ont commencé l'an passé, afin «d'ajuster l'offre en fonction de la croissance du parc des véhicules». A la fin des travaux, prévue en août, quatre pistes de contrôle seront opérationnelles. En tout, dans le canton, l'OCN comptera 14 pistes: six à Fribourg, quatre à Bulle et quatre à Domdidier. ■

Maîtres de stage pas tous égaux

GRAND CONSEIL. Oui, les maîtres de stage ne touchent pas tous les mêmes indemnités pour leur travail d'accompagnement des futurs enseignants. Questionné à ce propos par les députés socialistes Gaëtan Emonet (Remaufens) et Eliane Aebischer (Guin), le Conseil d'Etat l'admet. Mais le Gouvernement estime toutefois que ces différences se justifient tant les cas de figure varient selon le degré scolaire, le type de stages et le cadre dans lequel ils se déroulent.

«Il est difficile de comparer les rémunérations», ajoute-t-il. Tout simplement parce que les tâches d'encadrement des stagiaires, si variées, ne correspondent pas à un «travail égal». Parmi les différences principales, si la formation des enseignants du primaire se fait à la Haute école pédagogique (HEP), ceux du secondaire I et II se retrouvent sur les bancs de l'Université de Fribourg.

Indemnités variées

Au primaire, les stagiaires sont encadrés par des formateurs de terrain (les anciens «maîtres de stage»). Aux secondaires I et II, on parle d'enseignants formateurs. Dans la filière francophone, formateurs de terrain et enseignants formateurs reçoivent eux-mêmes des formations distinctes pour les préparer à leur mission d'encadrement des stagiaires. Les germanophones, eux, en reçoivent une seule, commune aux trois niveaux, mais répartie sur deux modules.

Les indemnités recouvrent donc de multiples formes. Au

primaire, où l'enseignement est généraliste, elles sont payées par jour ou par semaine de stage. Aux secondaires I et II, où l'on enseigne des branches précises, cela varie, chez les francophones, en fonction des trois types de stage à accompagner (indemnité ou décharge). Tandis que pour les germanophones des forfaits par leçon sont versés: c'est que de nombreux étudiants suivent leurs stages ailleurs qu'à Fribourg. Il s'agit donc de rémunérer les enseignants formateurs engagés par d'autres cantons.

La situation est donc complexe. Sans aller jusqu'à parler d'harmonisation, comme le suggéraient les deux députés, le Conseil d'Etat rappelle que, pour le primaire, la naissance de la HEP a coïncidé avec le lancement d'un processus de convergence des deux filières linguistiques. Surtout, la nouvelle Loi sur la Haute Ecole pédagogique prévoit une révision de la rémunération des formateurs de terrain. Le canton présentera cette année encore un projet d'ordonnance.

Concernant le secondaire, cela fait une dizaine d'années qu'un rapprochement s'opère entre les centres de formation en français et en allemand de l'Université de Fribourg. Avec déjà quelques mesures concrètes à la clé. L'un dans l'autre, il y a peut-être là un début de solution à l'un des défis de la formation des enseignants, comme l'admet le Conseil d'Etat en préambule: la difficulté à trouver un nombre suffisant de places de stage. JnG

En bref

RÉSIDENT D'ARTISTE

La ville de Fribourg offre six mois de création à Buenos Aires

En 2015, le chorégraphe, danseur et musicien fribourgeois Massimo Bertinelli avait séjourné pendant six mois dans le quartier de la Boca, à Buenos Aires, haut lieu d'émulation artistique. La ville de Fribourg remet au concours cette résidence. Les dossiers de candidature sont à envoyer jusqu'au 6 avril, selon un communiqué. L'artiste que la ville aura sélectionné pourra séjourner en Argentine pendant six mois, à partir du 1^{er} juillet 2019, pour y construire un projet dans un environnement inspirant.

PUBLICITÉ

Optic 2000
Une nouvelle vision de la vie

**DE LOIN
VOTRE ÉQUIPE
LA PLUS PROCHE**

HOULMANN & SANTOS
OPTICIENS DIPLOMÉS
PÔLE SUD
TEL. 026 913 17 29